

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :

4 titulaires

- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
- 16 suppléants

Date de la convocation

1er septembre 2020

Numéro de la délibération

20-12

Objet de la Délibération

**Election des autres membres du
Bureau Syndical**

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Hémicycle au Colisée 3.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole : (13)

Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART, Aline BRUGUIERE, et Messieurs Xavier DOUAIS, Frédéric TOUZELLIER, Jacques BOLLEGUE, Yoann GILLET, Rémi NICOLAS, Bruno FERRIER, Gaël DUPRET

Suppléants : Madame Valérie MAGGI et Messieurs Daniel VOLEON et Patrick CHABERT.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence : (7)

Titulaires : Mesdames Claudine SEGERS, Myriam NESTI et Messieurs Max SOULIER, Julien SANCHEZ, Gilles DUMAS et Jean-Marie FOURNIER.

Suppléante : Madame Catherine CLIMENT

Avaient donné pouvoir : (1)

Monsieur Juan MARTINEZ à Monsieur Jean-Marie FOURNIER.

Monsieur Gaël DUPRET est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2, L.5211-10 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2007-172-23 du 21 juin 2007 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20181412-B3-002 du 14 décembre 2018 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Vu la délibération n°20-10, en date du 10 septembre 2020, fixant le nombre de vice-présidents et de membres du Bureau Syndical au sein du PETR ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Considérant les candidatures suivantes annoncées après concertation en suspension de séance ;

Candidatures :

- Madame Mary BOURGADE
- Monsieur Bruno FERRIER
- Madame Aline BRUGUIERE
- Madame Claudine SEGERS
- Madame Eliane LACROIX
- Monsieur Gilles DUMAS

Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5 dont 2 suppléants sans voix délibératives

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
16 titulaires et 4 suppléants

Excusés/absents :
4 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 1
- 16 suppléants

Date de la convocation

1er septembre 2020

Numéro de la délibération

20-12

Objet de la Délibération

Election des autres membres du Bureau
Syndical

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le
Et publication ou notification

Le

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont été proclamés et immédiatement installés :

- Mme Mary BOURGADE, membre du Bureau Syndical
- M. Bruno FERRIER, membre du Bureau Syndical
- Mme Aline BRUGUIERE, membre du Bureau Syndical
- Mme Claudine SEGERS, membre du Bureau Syndical
- Mme Eliane LACROIX, membre du Bureau Syndical
- M. Gilles DUMAS, membre du Bureau Syndical.

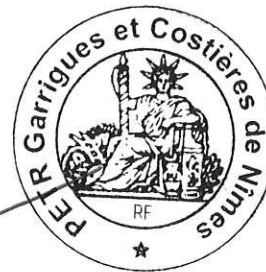
Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le

21 SEP. 2020

Bureau du Courrier